

Un aide-foreur a la main coincé entre la tête rotative et le boyau d'eau d'une foreuse

Vers 16h15, un foreur et un aide-foreur s'affairent à récupérer le tube intérieur d'un trou descendant sur leur foreuse. L'aide-foreur connecte le boyau d'eau sur la chambre de chargement (*loading chamber*) à l'aide de l'attache rapide, mais au même moment le foreur active accidentellement la manette de rotation ce qui a pour effet de faire soulever la tête rotative de la foreuse. L'aide-foreur se retrouve alors la main coincée puis écrasée entre la tête rotative et le boyau d'eau toujours connecté, le blessant sérieusement.

Accident grave

Date : 31 janvier 2015
Catégorie : Mine souterraine
Tâche : Forage au diamant
Fonction : Aide-foreur

Causes de l'accident

- Le foreur active accidentellement la tête rotative de la foreuse alors que l'aide-foreur a les mains dans une zone de coincement.
- L'aménagement de l'équipement ne permet pas au foreur de maintenir un contact visuel avec les mains de l'aide-foreur.
- La conception de la foreuse permet à la tête rotative d'entrer en contact avec le boyau d'eau de la chambre de chargement.



Mesures de prévention de l'employeur

- Repositionner la console de la foreuse pour que le foreur puisse avoir un contact visuel avec l'aide-foreur en tout temps lors des opérations.
- Souder une pièce de métal sur la chambre de chargement pour augmenter son diamètre afin de maintenir une distance d'au moins 25 centimètres (10 pouces) entre le boyau et les mâchoires de la tête rotative.
- Installer un bouton à action maintenue à environ 2 mètres (6 pieds) de la foreuse qui, une fois relâchée par l'aide-foreur, coupe l'énergie hydraulique et empêche tout mouvement imprévu.
- Appliquer ces mesures correctives à tous les sites de forage de l'entreprise.

Informations supplémentaires

Règlementation

- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), Section XXI *Machines*
 - En ligne ou achat sur www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Autres documents

- Excellence in Health and Safety e-toolkit (EHS) Version-01.2009 *Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) / The Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)*
Chapitre 20.6.3.2 Exposed Machine Parts
 - En ligne au <http://www.pdac.ca/programs/e3-plus/toolkits/health-and-safety>

Affichez les « ALERTE ACCIDENT » sur vos babillards et distribuez-les auprès des personnes concernées

Pour obtenir nos « ALERTE ACCIDENT » rendez-vous au www.aspmines.qc.ca

Pour diffuser un « ALERTE ACCIDENT » et en faire profiter les autres mines, communiquez avec

Louis-Philippe Simard, conseiller en prévention au 418-653-1933 #26

Tous nos « ALERTE ACCIDENT » sont dépersonnalisés